



COMMUNE D'ISNEAUVILLE 76230 (Seine-Maritime)

Conseil Municipal du Jeudi 16 janvier 2025 à 20h00

Délibération N° 2025/011

Date de la convocation : 09 janvier 2025

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 17

Représentés : 5

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESSI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Pierre-Alain HIRSCH, Hakim GIBERT, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT.

Absents excusés : Sophie PAIN procuration à Brigitte MOREL, Alexis LEON, Olivier ARTHUR procuration à Laurent MARCHESSI, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Kenan KOC procuration à Eric MAUR, Caroline CLAVÉ procuration à Béatrice NUGEYRE, Marie DOINEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Pierre-Alain HIRSCH

OBJET : SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

VU - le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1111-1 du CGCT,

VU – l'urgence de la situation

Face au passage du cyclone CHIDO qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec la Protection Civile, la Croix Rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de MAYOTTE, ses communes et ses élus. Le gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'Isneauville tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de MAYOTTE.

Aussi, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de contribuer à soutenir les victimes du cyclone CHIDO à MAYOTTE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'apporter son soutien à MAYOTTE,
- d'attribuer la somme de 3 800 € qui seront prélevés sur le Budget Primitif 2025 et versés à la Protection Civile

Le secrétaire de séance,
Conseiller municipal
Pierre-Alain HIRSCH



Transmis en Préfecture : 10 mars 2025
Affichage : 10 mars 2025



Pour copie conforme,

La Maire,
Sylvie LAROCHE